

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 059-215902933-20240329-010_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 010_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA SECURISATION DE 2 PASSAGES
ULTERIEUR**

VU

Le code de la Voirie Routière ;

Le code Général des Collectivités Territoriales ;

L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations ;

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

L'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental n°AR-DAJAP/2023/1006 en date du 25 septembre 2023 accordant délégation de signature ;

CONSIDERANT

La nécessité de sécuriser les passages piétons rue du onze novembre et rue du bellot à Haverskerque ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec le Département du Nord pour la sécurisation et l'entretien de 2 passages piétons situés rue du onze novembre et rue du bellot.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT
Maire d'HAVERSKERQUE

